

# FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



## Qu'est-ce qu'une action ?

Les entrepreneurs ont besoin d'argent pour démarrer une entreprise et la développer. Ils peuvent investir leurs fonds propres ou emprunter auprès d'une banque. Mais ils peuvent aussi faire directement appel aux investisseurs en émettant des actions. Celui qui achète une action d'une entreprise l'aide ainsi à développer de nouveaux produits ou partir à la conquête de nouveaux marchés.

Un investisseur qui achète une action devient, en tant qu'**actionnaire**, le copropriétaire de cette entreprise. Un actionnaire est donc prêt à prendre des risques. Il peut participer aux bénéfices de l'entreprise quand elle prospère, mais également aux pertes éventuelles lorsqu'elle se porte moins bien. La valeur de l'action peut alors se réduire fortement. Dans le pire des cas, l'action peut même perdre toute sa valeur (par ex. en cas de faillite).

En tant que copropriétaire, vous avez plusieurs droits. Vous avez droit :

- à une part des éventuels bénéfices distribués chaque année (le dividende) ;
- à une partie du patrimoine si l'entreprise cesse d'exister ;
- à un droit de vote à l'assemblée générale et des informations concernant l'entreprise dans laquelle vous investissez.

Si vous achetez une action d'une entreprise, vous avez droit à un **dividende** annuel. Pour recevoir ce dividende, il faut remplir deux conditions. Tout d'abord, l'entreprise doit réaliser des bénéfices ou avoir constitué des réserves. Ensuite, l'assemblée générale doit décider de verser une partie des bénéfices aux actionnaires. L'une de ces deux conditions n'est pas remplie ? Alors, vous ne recevrez pas de dividende.

Vous pouvez acheter des actions lorsque l'entreprise décide de lever du capital auprès du grand public. De nouvelles actions sont alors émises. Mais généralement, les actions se vendent et s'achètent en bourse. C'est un marché où les acheteurs et les vendeurs se rencontrent. Les actions qui sont négociées en bourse sont des actions cotées en bourse.

Le **cours de bourse** indique le prix d'une action. C'est le prix auquel l'action est achetée et vendue en bourse. En théorie, le cours de bourse est un compromis entre les revenus attendus et les risques internes et externes liés à cette action. L'offre et la demande d'une action sont en effet également influencées par les risques auxquels l'action est exposée à ce moment-là. Le cours ne varie donc pas seulement d'un jour à l'autre, mais généralement tout au long d'une même journée.

Si vous achetez ou vendez des actions en bourse, vous pouvez, en plus du dividende, réaliser une **plus-value**. Vous obtenez une plus-value si le prix de vente est supérieur au prix d'achat. Par contre, si vous vendez votre action moins cher que son prix d'achat, vous réalisez une **moins-value**.

## Caractéristiques

**La société émettrice :** il s'agit de l'entreprise qui lève du capital en émettant des actions.

**Dividende :** ce n'est que si l'assemblée générale de l'entreprise décide de verser une partie du bénéfice ou des réserves constituées aux actionnaires que vous recevrez un dividende sur l'action dans laquelle vous investissez. Vous n'avez donc aucune garantie de recevoir chaque année un dividende.

# FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



Certaines entreprises offrent un **dividende optionnel** aux actionnaires. Ceux-ci ont alors le choix : soit percevoir le dividende en espèces, soit sous la forme de nouvelles actions. Ce choix n'est pas toujours simple. Il est recommandé d'opter pour le versement en espèces si vous souhaitez jouer la carte de la sécurité, si votre portefeuille comporte déjà une grande partie d'actions ou si l'action est chère. Vous pouvez aussi opter pour le dividende en actions, car dans certains cas, un avantage fiscal (= absence de précompte mobilier) y est lié.

**Plus-value :** le prix que vous avez payé par le passé pour une action peut être inférieur ou supérieur au prix du marché actuel. Si vous vendez votre action en bourse, vous réaliserez, en fonction des conditions de marché, un bénéfice (= plus-value) ou une perte (= moins-value).

**La durée :** contrairement aux obligations, par exemple, les actions n'ont pas de durée fixe. Vous récupérez (une partie de) votre capital investi lorsque vous vendez votre action en bourse. Tenez compte du fait que l'horizon de placement est assez long.

**Devise :** l'action peut être cotée dans une devise étrangère.

**Informations :** vous pouvez trouver en ligne des informations sur l'entreprise dans laquelle vous investissez. Vous y trouverez généralement le rapport annuel, les procès-verbaux des assemblées générales, etc. Si vous désirez obtenir plus d'informations, vous devrez les demander.

## Risques

**Risque de change :** une action cotée en bourse dans une devise étrangère implique un risque de change vis-à-vis de l'euro. Dès que vous vendez ou achetez une action, vos euros doivent être convertis dans la devise étrangère (ou inversement). Le montant en euros que vous percevez en cas de vente peut être inférieur ou supérieur au montant initialement investi en raison du taux de change.

**Risque de liquidité :** la liquidité d'une action indique si elle s'achète (se vend) facilement ou difficilement sur le marché. Les actions liquides sont faciles à acheter (vendre). Les actions illiquides sont difficiles, voire impossibles à acheter (vendre).

**Risque de capital :** si une entreprise rencontre des difficultés, la valeur de l'action en bourse peut chuter. Dans des cas extrêmes (comme une faillite), vous ne serez remboursé qu'après les créanciers. La probabilité que vous perceviez quelque chose est alors pratiquement nulle. Le cours d'une action anticipe souvent d'éventuels problèmes. Même sans faillite, la valeur de l'action peut plonger pour atteindre pratiquement le zéro. Informez-vous donc bien avant d'investir dans une action et privilégiez des actions d'entreprises que vous connaissez.

**Risque de taux :** l'évolution des taux d'intérêt peut avoir une influence indirecte sur les marchés des actions. Si les taux augmentent, les emprunts coûteront plus cher pour les entreprises et ces dernières seront donc confrontées à des coûts supérieurs.

**Risque de volatilité du cours :** le cours d'une action fluctue. C'est ce qu'on appelle la volatilité. La volatilité d'une action dépend fortement de la qualité de l'entreprise, de son activité, des résultats et du climat boursier global.

Si une action est volatile, elle fluctue fortement et pourra vous faire gagner beaucoup de bénéfices ou subir de lourdes pertes.

# FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



**Risque de rendement :** ce risque représente, dans le cas d'une action, le risque de ne pas percevoir de dividendes. Ce risque est évident car le dividende est un revenu variable. Une société peut d'ailleurs décider, pour diverses raisons, de ne pas distribuer de dividende certaines années.

## Frais et taxes

Lors de l'achat ou de la vente d'actions, tenez également compte des frais et taxes que vous devez payer. Ils influencent en effet le rendement de votre action.

### Frais

**Frais de transaction :** rémunération de la banque pour son rôle d'intermédiaire lors des opérations effectuées sur le marché secondaire (d'actions et d'obligations).

**Frais de change :** frais imputés lors d'une opération de change, à l'occasion d'une transaction en devise étrangère avec décompte en euro.

**Droits de garde :** rémunération perçue par la banque pour assurer la conservation d'un titre qu'elle détient pour le compte d'un client.

### Taxes

**Taxe sur opérations de Bourse (TOB) :** la taxe sur opérations de bourse (TOB) ou taxe boursière est un impôt dont vous devez vous acquitter lorsque vous achetez ou vendez un produit d'investissement. Par contre, si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne payez pas de taxe sur opérations de bourse.

**Précompte mobilier sur les intérêts et les dividendes :** la banque ou l'entreprise qui vous paie les intérêts ou les dividendes verse elle-même le précompte mobilier au fisc. Vous recevez donc les montants nets, c'est-à-dire les intérêts ou les dividendes bruts diminués de l'éventuelle retenue à la source à l'étranger et du précompte mobilier belge. Le précompte mobilier est libératoire : vous

n'aurez plus aucun autre impôt à payer, si bien que vous ne devez plus (mais vous pouvez) indiquer ces revenus dans votre déclaration fiscale.

## Envie d'en savoir plus sur les actions ?

Rendez-vous sur [www.wikifin.be](http://www.wikifin.be) ou parcourez notre « Brochure d'information Instruments financiers » sur notre site web [www.fintro.be](http://www.fintro.be). Certains extraits du présent document ont été repris du site [www.wikifin.be](http://www.wikifin.be).

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles – TVA BE0403.199.702).  
E.R. : Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

FINTRO. PROCHE ET PRO.

fintro.be